

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 26 mars 2019 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL, Maire.

**Présents :** Y. MICHEL - M. ROUVIER – L. FABRE - J. LAFAGE - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD

**Absents représentés :** G. REQUENA par C. BRISSEOIS - S. SENEGA-SANCHEZ par S. BASSI-ALLEMAND - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

**Absente :** MC. FABRE DE ROUSSAC

**15. Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de subvention – Avenue André Chassefière – Hérault Énergies**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'avenue André Chassefière, les réseaux secs seront traités.

L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à :

* Travaux d'électricité :	45 600 € TTC
* Travaux d'éclairage public :	27 800 € TTC
* Travaux de télécommunications	13 400 € TTC
TOTAL de l'opération	86 800 € TTC

Les subventions sont estimées pour cette opération à 29 300 € HT.

La TVA sur les travaux d'électricité 7 100 € est récupérée directement par Hérault Énergies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui peut être récupérée par la commune au titre du FCTVA.

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** le projet Avenue André Chassefière pour un montant prévisionnel global de 86 800 € TTC,

**D'accepter** le plan de financement proposé par M. le Maire,

**De solliciter** les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

**De solliciter** Hérault Énergies pour l'inscription de ce programme de travaux,

de cette opération à son prochain

**De prévoir** de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 2<sup>ème</sup> semestre 2019,

**D'autoriser** M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

**De donner** délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**

**À L'UNANIMITE**

**Accepte** le projet Avenue André Chassefière pour un montant prévisionnel global de 86 800 € TTC,

**Accepte** le plan de financement proposé par M. le Maire,

**Sollicite** les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

**Sollicite** Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

**Prévoit** de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 2<sup>ème</sup> semestre 2019,

**Autorise** M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

**Donne** délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**